

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
SAS CRESPIN-QUILICHINI TAFANI ET NOUGARET
Notaires associés
Le Sampiero-Route D'Arca
BPE 133
20537 PORTO-VECCHIO Cedex**

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire à PORTO-VECCHIO le 21 avril 2026, il a été constaté conformément à l'article 1^{er} de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Innocence ANDREANI, retraitée, demeurant à FIGARI (20114) lieu-dit POGGIALE.
Née à FIGARI (20114), le 9 mai 1948.
Précision étant ici faite que Madame ANDREANI est décédée à FIGARI (20114) le 29 novembre 2021.

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de leurs auteurs conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A QUENZA (CORSE-DU-SUD) 2022 Lieu-dit RAMAGA
Une maison et un bâtiment à usage de garage cadastré
Section C n° 1400 surface 00ha0a60ca
Section C n° 1401 surface 00ha00a22ca
Lot 1 et 5

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

Adresse mail de l'étude : comptable.crespin@20021.notaires.fr

Pour avis Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI